

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT**JEUDI 29 juillet 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé: Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 15 juillet 2021.

A. RESIDENCE

2. Résidence - Agrément - ascenseurs en fonctionnement Résidence en lien avec le rapport d'inspection AIB Vinçotte 07-2021 en lien avec la sécurité incendie

Approuver les travaux d'investissement supplémentaires sur les ascenseurs pour un montant de 19 808 € (hors TVA)

Attribuer les travaux à Technilift

B. SERVICE SOCIAL

3. Service social - Activités du service social

C. SERVICE FINANCIER

4. Service financier - adaptation partie 3 plan pluriannuel 2020-2025

le bureau permanent prend acte de l'adaptation partie 3 du CPAS plan pluriannuel 2020-2025

D. POLITIQUE ET ORGANISATION

5. Politique et organisation - Agrément - Détection des sources dans le cadre de l'extension des subventions

le bureau permanent prend acte de la modification de la décision du Gouvernement flamand concernant la prolongation de l'octroi d'une subvention aux collectivités locales pour la période du 01/09/2021 au 15/10/2021 pour l'option 1 : l'effet complémentaire et engagement en faveur de la prévention, de la sensibilisation, de la recherche des sources locales, de l'encadrement de la quarantaine et de l'attention aux personnes vulnérables et s'engage à ce que la recherche des sources soit effectuée par les membres du personnel du service social du CPAS

E. A HUIT CLOS

6. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
7. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
8. Service social - Autre assistance
9. Service social - Droit à l'intégration sociale
10. Service social - Revenu d'intégration équivalent
11. Service social - Initiative d'accueil local
12. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
13. Service social - Emploi article 60§7
14. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
15. Service social - Agence Immobilière sociale
16. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au xx / xx / xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.